

By Revenu Pierre

Institut de Diabétologie et Nutrition du Centre - SMR Mainvilliers (28)

EHPAD - LE NOBLE ÂGE - LNA SANTE

NUMÉRO DE DOSSIER: 6118

COORDONNÉES		
Résidence	Institut de Diabétologie et Nutrition du Centre - SMR 35 Rue du Verger 28300, Mainvilliers	
Exploitant	LE NOBLE ÂGE - LNA SANTE 7 Boulevard Auguste Priou 44230, Vertou 02.40.16.01.61 sgi@Ina-sante.com	
Cabinet de Syndic	BRUNNER SYNDIC RESIDENCES SERVICES 11 Allée Dusquesne 44000, NANTES 02 72 65 79 10 infogestionbsrs@gmail.com	
Notaire programme	SELARL ELODIE DHILLY NOTAIRE 25 bis rue Saint-Lazare 60200, Compiègne, 03.44.90.66.50 elodie.dhilly@notaires.fr	
Référence cadastrale	Section ZR n°103, 142, 161	

DÉTAILS DU BIEN VENDU		
Total HT	228 500 €	
Dont prix meubles anciens HT	600 €	
Dont prix honoraires HT	19 500 €	
Montant TVA	3 900 €	
Total TTC	232 400 €	
Frais Notaire	17 500 €	
Total acte en mains	249 900 €	
Rentabilité brute HT / HT	6.15 %	
Numéro copropriété	62	
Numéro d'exploitation	62	
Type de lot	T1	
Surface	26.81 m ² Carrez	
Niveau / étage	2	
Balcon		
Parking	Non	
Classe énergie	С	

DONNÉES FINANCIÈRES			
Charges de copro non récupérables (annuel)	391 €		
Fonds de travaux (annuel)	0€		
Taxe foncière (2024)	718€		
Dont TOM remboursée	0€		
COPROPRIÉTÉ			
Date de la dernière AG	-		
Propriété des locaux d'exploitation			
Année de construction	2015		
DAT et livraison	-		

DONNÉES D'EXPLOITATION		
Durée et début du bail	12 ans ferme - 09/02/2016 - 08/02/2028	
Loyer annuel HT	14 061 €	
Mode d'indexation	Annuelle - ICC plafond EHPAD	
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu	
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605 et 606	
Classement de résidence de tourisme	non	
COMMENTAIRE		

Le centre est spécialisé dans la prise en charge des personnes adultes atteintes de diabète et/ou d'obésité. Le bail prévoit en sus des charges de copropriété non récupérables, une provision de 2,28 % HT pour le renouvellement du mobilier et une provision de 1,25 % HT pour le mandat de débours, déduites à chaque provision de loyer.

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 11/12/2025 à 16:59



Téléphone: 01.46.43.90.17

Mail: contact@investissementlmnp.com